



Prêt familial à intérêt droits de succession et donation

Par **brice morize_old**, le **17/06/2007** à **16:08**

bonjour, je souhaite éventuellement acquérir un bien immobilier et un de mes parents souhaiterait pouvoir m'aider. Cela pourrait m'éviter de passer par une banque et donc de pouvoir moduler mes mensualités à mon gré.

Quelles sont les droits éventuels de donation ou succession à envisager ?

en admettant qu'il me prête entre 10000 ET 165000 EUROS

Merci d'avance.